



**Commune de BALGAU**  
Département du Haut-Rhin

**Procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la commune de Balgau  
de la séance du 29 janvier 2015**

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 09

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FURSTOSS Marcel,  
BRENDLE Marie-Paule, BIXEL-BONJEAN Mélanie, KURY David,  
SCHERRER Dominique, WALTER Valérie

Ont donné procuration :

ROUX Christophe donne procuration à ENGASSER Pierre  
FOURNEL Anne donne procuration à BRENDLE Marie-Paule  
JECKER Raphaël donne procuration à FURSTOSS Marcel  
EGLER Sébastien donne procuration à FULHABER Bernard  
KELLER Claude donne procuration à KURY David  
MININGER Patrice donne procuration à SCHERRER Dominique

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura RIEGERT

**Ordre du jour**

0. Approbation du PV du 12 janvier 2015
1. Chasse
2. Divers

## **0. Approbation du PV de la séance du 12 janvier 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2015.

### **1. Chasse**

La 1<sup>ère</sup> adjudication de la chasse a eu lieu le samedi 24 janvier à 10h.

Le lot 1 a été adjugé à l'association de chasse du Nonnenholz pour un montant annuel de 5000 €.

Le lot 2 d'une contenance de 486 ha de plaine et 82 ha de forêt pour une mise à prix de 7500 € n'a pas trouvé preneur. Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle adjudication.

Après avis de la Commission consultative de la chasse, le Conseil décide :

1. Décide de procéder à la location du :
  - lot 2 : 486 ha de la limite Ouest du village à la limite Ouest du ban communal + 82 ha du Hardtwald, dont 62 ha boisés sur le ban communal de Balgau et Heiteren.
2. Décide de mettre ce lot en location par adjudication, le locataire sortant ayant fait valoir son droit de priorité
3. Décide de fixer la mise à prix du lot loué par adjudication comme suit :
  - Lot 2 : 7000 €
4. Décide de fixer la date de l'adjudication au samedi 07 mars 2015 à 09h30
5. Décide de donner mandat à la commission de dévolution, en cas d'adjudication infructueuse, pour adjuger le droit de chasse au plus offrant.

### **2. Divers**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de réponse de la DDT concernant le permis de régularisation.

Le Conseil prend acte.

La prochaine séance est fixée au mardi 24 février à 20h en lieu et place de celle initialement prévue le 17 février.

La séance est clôturée à 21h00.